



Réf. :
PM COP
18/11/14
Indice 0

PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES COMMUNICATION SUR LE PROGRES



The 11th Communication on Progress
on implementing the priorities of the
United Nations Global Compact and
supporting broader UN goals.
We welcome feedback on its contents.

Page : 1/3



OMS SYNERGIE GROUP

Parc d'activité des Béthunes
38, avenue du fond de vau
95 067 CERGY PONTOISE
Tél. : 01.34.20.14.00

COMMUNICATION SUR LE PROGRES

PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

Indice 0 : Création

Date	Indice de révision	Etabli par :	Direction Revu et Approuvé par :
18/11/14	0	T. VIGUIE	M. DEMIC

V



Réf. :
PM COP
18/11/14
Indice 0

PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES COMMUNICATION SUR LE PROGRES



This is our Communication on Progress
in implementing the principles of the
United Nations Global Compact and
supporting broader UN goals.
We welcome feedback on its contents.

Page : 2/3

A. RENOUVELLEMENT DE NOTRE ENGAGEMENT

Saint Ouen l'Aumône, le 18 Novembre 2014.

Nous sommes heureux de vous confirmer qu'OMS SYNERGIE GROUP réaffirme son soutien aux dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Dans cette première communication annuelle sur le progrès, nous décrivons nos actions visant à améliorer continuellement l'intégration du Pacte Mondial et ses principes dans notre stratégie d'entreprise, notre culture et nos opérations quotidiennes.

Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes en utilisant nos réseaux de communication principaux.

Stéphan DEMIC
Directeur Général

B. PRINCIPES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

1. OBJECTIFS DEFINIS

Notre volonté est de garantir l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et de favoriser le développement de la mixité professionnelle qui constitue un facteur d'enrichissement collectif et un gage de cohésion sociale.

2. ACTIONS

Mettre en place un accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

3. RESULTATS

Validation de l'accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes par les instances représentatives du personnel en 2013.



Réf. :
PM COP
18/11/14
Indice 0

PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES COMMUNICATION SUR LE PROGRES



This is our Communication on Progress
in implementing the principles of the
United Nations Global Compact and
supporting broader UN goals.
We welcome feedback on its contents.

Page : 3/3

C. PRINCIPES RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT

1. OBJECTIFS DEFINIS

Notre volonté est de garantir que chacun d'entre nous s'engage à :

- Faire de la protection de l'environnement, de la santé humaine et de la responsabilité à l'égard des personnes, les conditions de la pérennité de notre entreprise,
- Agir en ambassadeur du développement durable auprès de nos clients et de nos fournisseurs afin de promouvoir dans les modes de production, comme dans les modes de consommation, un développement durable,
- Respecter les règles environnementales et les bonnes pratiques applicables.

2. ACTIONS

- Utiliser des produits conformes à la norme européenne REACH ainsi que des produits éco-labellisés applicables aux techniques et méthodes liées à notre activité, afin d'assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement contre les risques que peuvent provoquer les produits chimiques.

3. RESULTATS

- Proposition systématique dans nos offres commerciales, d'une gamme de produits éco-labellisés pour le nettoyage classique des locaux.
- Mise en place systématique d'une gamme de produits éco-labellisés pour 100% de nos clients en autorisant le principe.